



## CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS

*Législature 2021 – 2026*

### ***Procès-verbal de la séance du Conseil communal du mardi 7 octobre 2025 à l'église de Bavois***

*Dans ce procès-verbal, l'utilisation du genre masculin est purement formelle et indique aussi bien le genre féminin que masculin (par exemple, pour le mot « conseiller »).*

**Présidence** : Monsieur Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20 h 15 dans un lieu peu habituel, l'église de Bavois, la grande salle étant en rénovation. Il remercie les conseillers communaux pour leur présence à cette quinzième séance de la législature 2021-2026. Il souhaite la bienvenue au Syndic, aux Municipaux, ainsi qu'à la secrétaire communale.

La séance étant publique, le public et la presse sont priés de bien vouloir occuper les bancs à l'arrière de l'église. Il leur rappelle, qu'en aucun cas, ils n'ont le droit de parole.

Avant de prendre la parole, en raison de l'équipement du lieu, il demande à chaque conseiller de bien vouloir s'exprimer à l'aide du micro que l'huissier leur remettra.

#### **Ordre du jour :**

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 10 juin 2025.
3. Communications de la Municipalité, du bureau et des commissions.
4. Arrêté d'imposition 2026.
5. Propositions individuelles.
6. Divers.

#### **1. Appel**

35 conseillers ont été convoqués, 29 sont présents, 6 sont excusés.

Le quorum étant atteint, le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

#### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 juin 2025**

Le procès-verbal est accepté par 27 oui et 2 abstentions.

### 3. Communication de la Municipalité / du bureau / des commissions

#### Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic, Thierry Salzmann, salue l'assemblée, mais n'a pas de communications.

Monsieur Gwénaél Blanchard, Municipal, donne des nouvelles des travaux de rénovation de la grande salle. Le chantier avance bien, parfois de manière spectaculaire, parfois un peu moins. Après une première phase de démontage réussie, les murs du rez-de-chaussée ont été élevés côté village, Chavornay et Jura. La dalle sous la future galerie a déjà été partiellement coulée. Pour des raisons techniques, il a été décidé de faire une première phase de mise à niveau avant de couler la dalle porteuse. Actuellement, le travail se situe au niveau du local technique du sous-sol. Cette partie, moins visible mais essentielle, a donné un peu de fil à retordre aux maçons. En effet, si les débuts ont été plutôt sereins, le chantier a connu quelques complications, notamment à cause de la nature du sol rencontré et de la pluie de septembre qui est venue s'inviter au mauvais moment. Mais la Municipalité a pu compter sur la réactivité et l'ingéniosité de tous pour trouver les bonnes solutions aux problèmes rencontrés. Dans un tel projet, la cohésion entre les différents acteurs est essentielle. La direction des travaux se félicite de la très bonne entente et des qualités de coordination entre les différents corps de métier. Le chantier avance bien, mais à cause des quelques difficultés mentionnées ci-dessus, le chantier accuse toutefois un retard de quelques semaines par rapport au premier planning prévisionnel. En revanche, la bonne nouvelle est que, à l'heure actuelle, le budget est toujours amplement sous contrôle. Parmi les prochaines avancées qui pourront être observées ces deux prochains mois : la pose de la dalle du premier étage (salle de répétitions et galerie) ; la dépose et repose du toit, défi majeur de cette rénovation qui aura lieu, normalement fin novembre, début décembre.

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, donne un aperçu du projet de réfection des chemins bétonnés. Il espérait proposer un projet à l'assemblée au Conseil du mois de décembre, mais ce ne sera pas possible car la Municipalité établit actuellement le dossier et demande des soumissions aux entreprises afin d'obtenir des prix plus précis. Ce préavis sera donc soumis au Conseil au mois de mars 2026. Un autre projet qui concerne les domaines agricoles : depuis quelques mois se produisent des problèmes d'eau dans certaines parcelles. Les collecteurs communaux récoltent les eaux des drainages et trois zones posent problèmes. En premier, les AF ont été sollicitées pour des travaux de curage et le passage d'une caméra afin de trouver où se situait le problème. Une expertise sera ensuite faite et un dossier établi. Une demande a été déposée auprès des aides améliorations foncières. Actuellement, la Commune de Bavois a l'approbation du Canton de Vaud pour ces travaux, mais attend encore celle de la Confédération. Des soumissions sont rentrées et une entreprise est déjà pressentie pour effectuer les travaux, sûrement d'ici le printemps prochain.

Monsieur Alberto De Pascali demande si ces améliorations ont un rapport avec les inondations vécues au sein du village en juin passé.

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, lui répond par la négative, qu'il s'agit de deux projets différents. Ce projet concerne uniquement les eaux de drainage.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, effectue un retour sur le rapport de la fiche synthèse numéro 13 du PECC, la planification énergétique territoriale. Pour ce faire, la Municipalité a mandaté une entreprise externe, le bureau d'ingénieur CSD. Ce document très détaillé se trouve sur le site internet de la Commune, *onglet PECC, printemps-été 2025, rapport PET*.

Rappel de l'état des lieux au commencement du PECC : La Commune de Bavois se situait un peu en dessous de la moyenne suisse au niveau des émissions de Co<sup>2</sup> par habitant et par année et l'objectif 2030-2050 est de réduire, en tous cas les émissions directes, et de diminuer au maximum les émissions indirectes. Le rapport de la planification énergétique territoriale se base sur l'aspect énergie et non sur les autres aspects que sont la mobilité, la consommation, l'agriculture, etc.

Monsieur Jean-Michel Viquerat fait remarquer que, sur cette image, son habitation se trouve en classe « moyennement efficace » et demande si Monsieur Julien Burnens est sûr des résultats affichés.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, explique qu'une maison individuelle est moins efficace qu'un bâtiment collectif où plus de mètres carrés sont chauffés par rapport à l'enveloppe extérieure du bâtiment. Il fait remarquer que la part de chauffage à mazout a diminué (-5% en 5 ans), remplacée prioritairement par des pompes à chaleur. Afin d'avoir en sa possession des données exactes actualisées, la Commune va envoyer un sondage à toute la population afin qu'elle puisse indiquer si des modifications sont intervenues. Concernant le chauffage à distance, la Commune de Bavois arrive à la limite pour la production des forêts communales. Il faudra donc étudier, dans le futur, la possibilité de faire quelque chose de collectif. Ces cartes sont disponibles sur *geoplanet*, rubrique *énergie*. Approvisionnement photovoltaïque : la consommation est assez stable.

Monsieur Joaquim Vez demande si le calcul est effectué par rapport aux surfaces ou si l'ensoleillement de la commune est également pris en compte.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, explique que cela est donné par toits solaires, un site internet peut être consulté, *montoitsolaire.ch*. Le calcul est fait en tenant compte de la surface, l'orientation de cette surface par rapport au Sud et à l'ensoleillement moyen annuel.

Monsieur Jean-Michel Viquerat précise qu'il s'agit d'estimations, car il faut également tenir compte de l'âge des panneaux solaires qui influence leur rendement.

Monsieur Joaquim Vez fait également remarquer qu'il est surpris. Sur le graphique, il est indiqué que son rural a de très bons chiffres alors qu'une étude rendue par un professionnel fait ressortir un potentiel beaucoup plus bas qu'indiqué sur le site internet au vu de la situation de son rural.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, indique qu'il faut voir au cas par cas. Il informe qu'un nouvel outil « Profil des communes vaudoises » est disponible sur internet sur lequel il est possible d'obtenir de plus amples informations, par exemple le nombre de véhicules électriques. A la fin du rapport figure une liste de mesures détaillées.

Cet été, un sondage à propos de la démarche participative été organisé. Il en est ressorti que la population plébiscitait un Repair Café. Au printemps prochain, la Commune va donc mettre ceci en place pendant les heures d'ouverture de la déchetterie. Des bénévoles seront présents sur place et chaque ménage pourra venir avec un objet à réparer et un premier diagnostic sera posé. La Commune recherche des personnes ayant des compétences dans différents domaines, tels que réparation de textiles, travail du bois, électronique, soudure, aiguisage de couteaux, etc.

Monsieur Alberto De Pascali rappelle que le sujet de l'autoconsommation collective a été évoqué au mois de mars 2025, il désire savoir comment cela a évolué depuis ce mois-ci.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, explique que la Municipalité a reçu un premier avant-projet de rapport et qu'ils doivent se rencontrer. A un moment donné, un pompage a été effectué afin de nettoyer l'eau et pouvoir la réutiliser.

Monsieur Alberto De Pascali précise qu'il parle d'autoconsommation électrique.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, répond que le calcul a été fait sur l'ensemble de la consommation afin d'observer les pics et déterminer les habitudes de consommation des particuliers et des entreprises, restoroute de Bavois et Commune. Ils vont donc observer les profils de consommation, les productions déjà existantes, le potentiel à développer et les tranches horaires de consommation.

Monsieur Hans Hügli demande à quelle époque les statistiques concernant le chauffage à distance ont été effectuées.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, explique que, pour la partie de gauche de la présentation concernant l'eau chaude sanitaire, il s'agit de données cantonales datant de 2019 et pour celle de droite de 2024. Ces données n'ont pas l'air à jour et c'est pour cela que la population sera contactée.

#### **Communications du bureau du Conseil**

Monsieur Norbert Oulevay, président, rappelle la date de l'assemblée communale concernant la prochaine législature ; il s'agit du mardi 4 novembre 2025 à 19 h 00 à l'église.

#### **4. Arrêté d'imposition 2026**

L'actuel arrêté d'imposition valable pour l'année 2025 doit être renouvelé conformément aux instructions reçues de la Préfecture du district du Jura-Nord vaudois.

Monsieur Olivier Agassis fait la lecture du rapport de la commission gestion-finances : « *La commission de gestion et finances représentée par Mesdames Besuchet Christel, Oulevay Nicole, Messieurs Viquerat Jean-Michel, Schwab Daniel, s'est réunie le 2 septembre 2025 en salle de municipalité. La commission remercie Monsieur Salzmans Thierry, Syndic, Madame Gobalet Christelle, Municipale, ainsi que Monsieur Burnens Julien, Municipal, pour leur présence ainsi que pour leurs explications. La commission, composée de Madame Besuchet Christelle et Messieurs Viquerat Jean-Michel, Agassis Olivier et Schwab Daniel, a siégé le 9 septembre 2025. Au vu des éléments suivants: future augmentation des frais préscolaires (garderies et UAPE) et parascolaires; augmentation, encore inconnue, de la nouvelle répartition de la péréquation financière dès 2026; charges d'investissements votés pour le raccordement hydraulique au réseau de Chavornay et de la rénovation de la grande salle; la commission Gestion et Finances propose d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.* »

Vote : Accepter l'arrêté d'imposition : Unanimité

Décharger la commission gestion-finances : 27 oui et 2 abstentions.

#### **Le Conseil communal a décidé :**

- **d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que présenté ;**
- **de décharger la commission gestion-finances de son mandat.**

#### **5. Propositions individuelles**

Monsieur Alberto De Pascali fait part d'un vœu. Il constate que les communications sont publiées au compte-gouttes et de manière sélective sur l'application communale. Il désirerait y voir, par exemple, figurer les mises à l'enquête ou les décisions prises par la Municipalité.

Monsieur Thierry Salzmans, Syndic, indique que les mises à l'enquête sont publiées sur le site internet de la Commune durant la durée d'enquête. Quant aux décisions municipales, elles sont affichées une fois par trimestre au pilier public.

Madame Christel Besuchet apporte une information complémentaire : il est possible de s'inscrire sur le site internet CAMAC, afin de recevoir les mises à l'enquête des communes désirées et ainsi les recevoir automatiquement.

Monsieur Alberto De Pascali demande quelles conditions particulières doivent être remplies afin d'être élu lors de la prochaine législature.

Monsieur Norbert Oulevay, président, explique qu'il faut être domicilié dans la Commune et être inscrit au rôle des électeurs ; être capable de discernement, etc.

Monsieur Alberto De Pascali désire savoir comment cela se passe si des changements, déménagements ou démissions par exemple, surviennent en cours de législature.

Monsieur Norbert Oulevay, président, explique que dans le cadre du Conseil communal, une liste de viennent-ensuite (35 conseillers et 10 suppléants) existe. Le conseiller transmet son départ ou sa démission au bureau du Conseil qui va avertir le suppléant suivant sur la liste. Pour ce qui est de la Municipalité, il s'agit d'une élection, tacite ou non.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, transmet une information. Le mardi 28 octobre 2025 à 19 h 00 à l'église aura lieu une soirée d'informations publique concernant le Plan d'affectation communal qui sera mis à l'enquête au mois de novembre 2025.

Monsieur Jean-Michel Viquerat demande si le parc éolien va être inclus dans ce plan d'affectation communal.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, répond qu'indirectement non. Les zones prévues à cet effet ont été soustraites afin d'être traitées dans le cadre du règlement du Plan partiel du projet éolien.

Monsieur Jean-Michel Viquerat désire savoir pour quelle raison il n'est pas inclus dans le plan d'affectation communal.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, explique qu'il s'agissait de deux projets séparés et afin que l'un n'impacte pas l'autre. Si le projet éolien venait à ne pas être accepté, cela resterait un statu quo par rapport à ces surfaces. Les parcelles des propriétaires ne désirant pas qu'elles fassent partie de cette zone en ont été sorties.

Monsieur Jean-Michel Viquerat désire savoir qui a contacté les propriétaires afin d'obtenir leur accord, car lui même propriétaire de parcelle, ne l'a pas été.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, indique qu'il s'agit de BavoisEole.

Monsieur Norbert Oulevay, président, indique qu'il s'agit là d'une affaire privée que Monsieur Jean-Michel Viquerat doit traiter directement avec la Municipalité.

## **6. Divers**

L'assemblée est invitée à voter de manière informelle et anonyme en remplissant un bulletin qui sera distribué à chacun, ceci afin de connaître l'intention des conseillers de se représenter ou non pour la prochaine législature. Des cases oui ou non sont à cocher et il y a aussi la possibilité de voter blanc. Il est possible de se présenter à la fois au Conseil communal et à la Municipalité.

Monsieur Jean-Michel Viquerat désire connaître la raison de ce vote.

Monsieur le président, explique qu'il s'agit d'éviter les soucis rencontrés lors de la dernière législature (manque de candidats). Si le nombre de conseillers désirant se représenter est peu élevé, il va falloir prospecter afin d'arriver à un nombre suffisant de candidats.

Monsieur Daniel Schwab demande si les résultats de ce vote seront connus ce soir.

Monsieur le président répond par l'affirmative.

Monsieur Alberto De Pascali désire savoir si le récent scrutin fédéral concernant l'abolition de la valeur locative va avoir un impact financier sur la Commune de Bavois. Il a d'ailleurs pu lire dans la presse que sa mise en application allait prendre un certain temps et que chaque commune va essayer de compenser ces pertes.

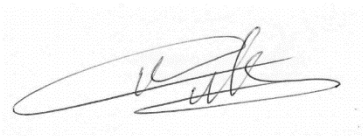
Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, explique que la Commune va respecter le choix du peuple, mais que cela aura certainement un impact, notamment une incidence financière.

Vote : Bulletins distribués : 29 / Rentrés : 29 / 15 oui, 8 non et 6 blancs

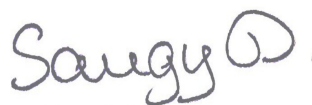
Monsieur Norbert Oulevay, président, rappelle l'assemblée de commune du 4 novembre 2025 qui permettra de sensibiliser et intéresser des citoyens aux diverses fonctions communales. Il donne rendez-vous à l'assemblée **le 9 décembre 2025 à 20 h 15** à l'église pour le prochain Conseil.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, remercie l'assemblée d'avoir consacré sa soirée à la vie de la commune et pour les décisions prises.

L'assemblée est levée à 21 h 15.



Norbert Oulevay  
Président



Dominique Saugy  
Secrétaire